

Nîmes le 15/06/2020

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de vous intéresser à notre belle discipline qu'est la gymnastique rythmique ainsi qu'à notre association.

Pour procéder à l'inscription de votre enfant son dossier devra comprendre :

- Une adresse mail valide
- 1 certificat médical précisant **apte à la pratique la Gymnastique Rythmique y compris en compétition**
- Le règlement de la cotisation (voir document « planning et tarifs » pour connaître le montant de la cotisation en fonction de la catégorie de pratique de votre enfant)
- Le règlement de la licence (50 euros pour tous les adhérents)

Pour les règlements par chèques, ceux-ci devront être libellés à l'ordre du RCNM.

Nous acceptons également :

- Les bons loisirs CAF,
- la participation du CCAS de Nîmes aux activités de loisirs,
- les participations des comités d'entreprise (demandez votre attestation qui vous sera renvoyée par mail),
- les coupons sport
- les chèques vacances

Prévoyez de faire un chèque de caution qui vous sera rendu lors de l'encaissement de l'aide (CAF = 64 €, CCAS = 90 €, autres = en fonction de l'aide)

ATTENTION Sans nouvelles des différents moyens de paiement attendus, les chèques de caution seront encaissés 1 mois après l'encaissement du 1er chèque de cotisation et ne seront pas remboursés

**Vu la difficulté pour récupérer les différentes pièces,
aucun dossier ne sera accepté s'il est incomplet**

Tenue vestimentaire :

Pour toutes les gymnastes en loisirs, et en gym éveil :

Tenue obligatoire = débardeur turquoise offert par le club, leggings noir (à la charge des parents)

La tenue complète (veste et leggings aux couleurs du club) est facultative et peut être commandée lors de l'inscription uniquement.

Pour les catégories gym formation, compétition et performance

Tenue obligatoire = débardeur turquoise et tenue complète (veste et leggings aux couleurs du club) offerte par le club + collant noir sans pied (à la charge des parents) + location à l'année d'un justaucorps déterminé par l'entraîneur (avec caution à verser). Les justaucorps pour les individuelles restent au choix des gymnastes et à la charge des parents.

Rythmique Club de Nîmes Métropole

Stade des Costières - Avenue de la Bouvine - 30 900 Nîmes - tel/fax : 04.66.26.86.59

Section Rodilhan/Manduel : 3 Rue Albert Camus 30129 Manduel

Site internet : www.rythmiqueclub-nimesmetropole.com

mail : contact.rythmiqueclub.nimes@gmail.com

NAF : 9312 C / SIRET : 37956699500021 - Agréée Sport de par l'affiliation à la FFG

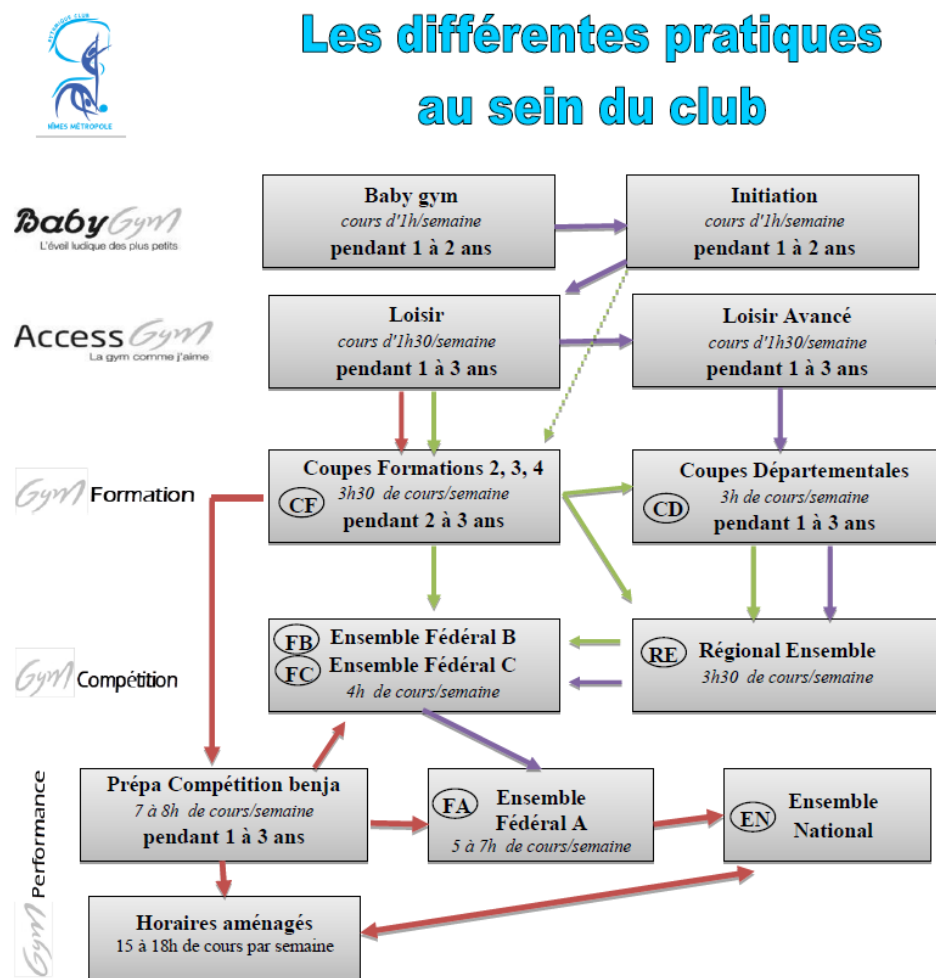


Le coût du débardeur et/ou de la tenue complète du club (veste et pantalon) sont compris dans le tarif annuel de la cotisation en fonction du niveau de pratique. La même tenue ne pourra être fournie par le club qu'une seule fois sur la période 2020/2024. En cas de perte ou de vêtement abimé, le rachat sera à la charge de la famille.

Vous remerciant par avance de nous faire confiance, nous vous adressons nos sincères et sportives salutations.

Le Conseil d'Administration

Les différentes pratiques au sein du club



En fonction des qualités et des compétences, mais aussi de son envie, une gymnaste peut suivre (sauf exception) : le circuit violet → ou le circuit vert → ou le circuit rouge →

Dans la saison sportive toutes les gymnastes participent à 2 représentations dans le club (Décembre et Juin).

Et, en fonction de leur niveau de pratique :

- Les gymnastes en loisir et loisir avancé participent dans l'année à des tests internes au club
- Les gymnastes en CD participent à 2 compétitions départementales
- Les gymnastes en CF participent à 3 niveaux d'évaluation : club, départemental et régional (déplacement à la charge des parents)
- Les gymnastes en compétition et en performance peuvent participer, en fonction du niveau d'engagement et des sélections réalisées à chaque étape à :

- 4 compétitions en individuel (de octobre à janvier) de niveau départemental, inter départemental, régional et national. Les déplacements en Occitanie sont assurés par les parents à leur entière charge. Les déplacements nationaux sont organisés entièrement par le club (déplacement, hébergement et repas) et sont pris en charge par le club à 70%, les 30% restants sont à la charge des familles.

- 4 compétitions en ensemble (de février à juin) de niveau départemental, inter départemental, régional et national. Les déplacements en Occitanie sont à la charge des parents si les distances sont inférieures à 150 km. Au-delà le club organise à sa charge un déplacement en car avec obligation de participation pour toutes les gymnastes concernées. Les frais éventuels de repas ou d'hébergement restent à la charge des parents. Les déplacements nationaux suivent la même organisation que pour les individuels.